
MANUEL DE STATISTIQUES

DE FINANCES PUBLIQUES 2001

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

**INSTRUCTIONS POUR RÉPONDRE AU
QUESTIONNAIRE DE L'ÉDITION 2007
DU *GFS YEARBOOK (GFSY)***

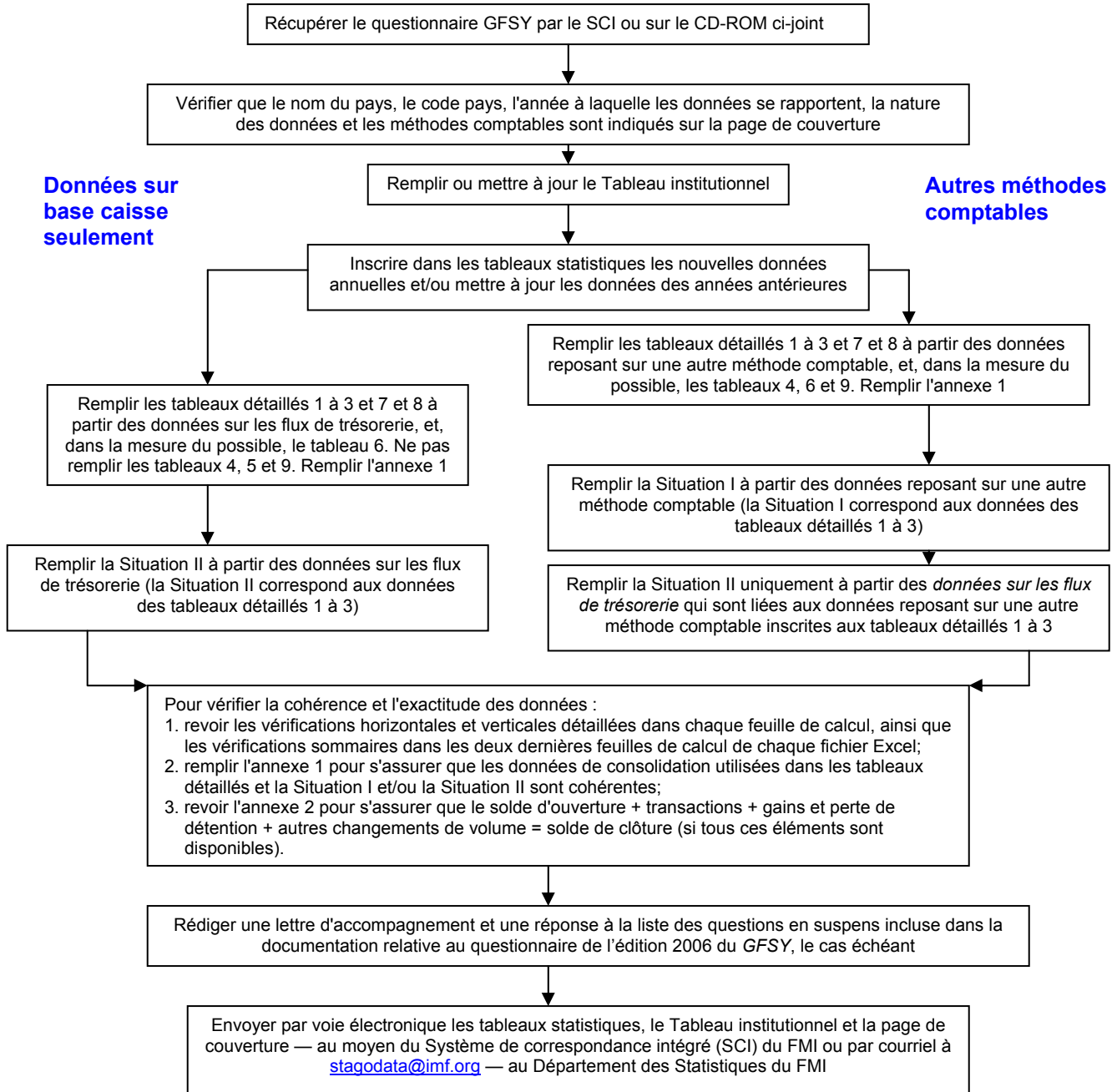


MAI 2007

Table des matières	Page
I. Généralités	1
A. Nouveautés pour l'édition 2007	2
B. Objet et contenu de la documentation relative au questionnaire du <i>GFSY</i>	2
C. Communication des données à inclure dans le <i>GFSY</i>	3
Champ d'application des données	3
Cadre analytique	3
Base de comptabilisation (méthode comptable)	3
D. Fichiers sur CD ROM.....	5
Tableaux statistiques	6
Tableau institutionnel.....	8
E. Modes de transmission des données.....	8
F. Date limite pour la transmission	9
G. Soutien	9
Appendice I	10
Aperçu des tableaux statistiques et des règles à respecter pour l'inscription des données.....	10
Appendice II	15
Établissement du Tableau institutionnel.....	15
A. Unités des administrations publiques.....	15
B. Champ couvert par les données	17
C. Pratiques comptables	18
D. Entrée en application du <i>MSFP 2001</i>	19

I. GÉNÉRALITÉS

Le présent document décrit les instructions pour remplir le questionnaire de l'édition 2007 du *GFS Yearbook (GFSY)* qui renferme des tableaux statistiques — établis conformément à la méthodologie du *Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001)* du FMI — et un Tableau institutionnel. Le Département des statistiques du FMI présentera les informations compilées et déclarées par les pays dans l'édition 2007 du *GFSY*, qui est diffusée en format papier et sur CD-ROM. Le diagramme ci-après illustre la marche à suivre pour remplir la documentation accompagnant le questionnaire du *GFSY* 2007.



A. Nouveautés pour l'édition 2007

La marche à suivre pour le traitement sur base caisse et par d'autres méthodes comptables des secteurs et sous-secteurs reste inchangée (voir <http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/comp.htm>).

B. Objet et contenu de la documentation relative au questionnaire du *GFSY*

Afin de recueillir des données et des métadonnées détaillées qui seront publiées dans l'édition 2007 du *GFSY*, tous les correspondants de SFP recevront un ensemble de documents relatifs au questionnaire du *GFSY* comprenant ce qui suit :

- une **lettre d'accompagnement** invitant les correspondants à transmettre leurs données afin qu'elles soient publiées dans l'édition 2007 du *GFSY*;
- les **instructions** pour répondre au questionnaire de l'édition 2007 du *GFSY* (le présent document);
- le **questionnaire de l'édition 2007 du *GFSY*** — sur CD ROM — contenant les **tableaux statistiques** et le **Tableau institutionnel**.
 - Le CD ROM comprend des fichiers Excel séparés des tableaux statistiques : deux d'entre eux contiennent les données des deux dernières années, et un troisième contient une série de tableaux vierges (portant le code pays et l'année) que l'on peut utiliser le cas échéant pour présenter les données non précédemment déclarées des années antérieures (voir appendice I)¹.
 - Le **Tableau institutionnel** décrit la structure des administrations publiques du pays déclarant, le champ couvert par les données des tableaux statistiques et les méthodes comptables utilisées, et fait le point sur l'état d'avancement de l'application du *MSFP 2001* ou sa planification (voir appendice II pour apprendre comment établir un Tableau institutionnel).
- Le cas échéant, la **liste des questions demeurées en suspens** lors du traitement des données à inclure dans l'édition 2006 du *GFSY*. Les pays sont invités à répondre à ces questions dans la documentation qui accompagne le questionnaire de l'édition 2007 du *GFSY*.

¹ Voir la section D ci-après. Pour la plupart des pays, cela correspondra à la dernière année pour laquelle des données sont disponibles. Si vous souhaitez déclarer des données se rapportant à une année non couverte par les questionnaires figurant sur le CD ROM, par exemple déclarer ou réviser des données se rapportant à des années antérieures, vous pouvez obtenir des copies supplémentaires du questionnaire vierge portant le code pays et l'année en nous contactant par courriel à stagodata@imf.org.

C. Communication des données à inclure dans le *GFSY*

Champ d'application des données

Le cadre du *MSFP 2001* met l'accent sur la mesure des résultats budgétaires du secteur des administrations publiques (*general government*).² **Les pays sont vivement encouragés à faire de leur mieux afin d'établir des données pour le secteur des administrations publiques et tous ses sous-secteurs (le cas échéant).** Le questionnaire du *GFSY* recueille des données sur les sous-secteurs ci-après des administrations publiques, de même que sur leurs opérations consolidées³.

Administrations publiques								
Administration centrale					Administrations d'États fédérés	Administrations locales	Colonne de consolidation	Administrations publiques
Budgétaires	Extrabudgétaires	Caisses de sécurité sociale	Colonne de consolidation	Administration centrale				

Cadre analytique

Le *MSFP 2001* met l'accent sur la présentation des données budgétaires dans une situation intégrée de flux et d'encours (ou stocks), la comptabilisation sur la base des droits constatés et l'application de diverses nouvelles mesures récapitulatives des résultats des administrations publiques.⁴ Néanmoins, **le cadre analytique du *MSFP 2001* permet de présenter les données produites au moyen de diverses méthodes comptables, la comptabilité de caisse notamment.**

Base de comptabilisation (méthode comptable)

Les tableaux statistiques du questionnaire de l'édition 2007 du *GFSY* sont décrits à l'appendice I. En bref, ils se composent de deux états (les Situations I et II), de neuf Tableaux de classification détaillés et de deux Annexes :⁵

² Pour obtenir des précisions sur le champ couvert par le système SFP, voir le *MSFP 2001*, chapitre 2 : (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/index.htm>).

³ La consolidation—une méthode consistant à présenter les statistiques d'un ensemble d'unités comme si cet ensemble constituait une seule unité—est décrite en détails dans le rapport intitulé «*Consolidation of the General Government Sector*» disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/comp.htm>.

⁴ Pour obtenir des précisions sur le nouveau cadre analytique, voir le *MSFP 2001*, chapitre 4 : (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/index.htm>).

⁵ Le fichier électronique contient deux autres feuilles de calcul qui résument les principales vérifications des données : une pour les pays qui utilisent une méthode autre que la comptabilité de caisse, et une autre pour ceux qui communiquent des données établies sur la base caisse.

- Situation I : Situation des opérations des administrations publiques (*Statement of Government Operations*)
- Situation II : Situation de trésorerie (*Statement II, Statement of Sources and Uses of Cash*)
- Tableau 1 : Recettes (*Table 1, Revenue*)
- Tableau 2 : Charges (*Table 2, Expense*)
- Tableau 3 : Transactions sur actifs et passifs (*Table 3, Transactions in Assets and Liabilities*)
- Tableau 4 : Gains et pertes de détention sur actifs et passifs (*Table 4, Holding Gains and Losses in Assets and Liabilities*)
- Tableau 5 : Autres changements de volume d'actifs et de passifs (*Table 5, Other Changes in the Volume of Assets and Liabilities*)
- Tableau 6 : Compte de patrimoine (bilan) (*Table 6, Balance Sheet*)
- Tableau 7 : Dépenses des administrations publiques selon la fonction (*Table 7, Functional Classification of Outlays*)
- Tableau 8 : Transactions sur actifs et passifs financiers par secteur (*Table 8, Transactions in Financial Assets and Liabilities*)
- Tableau 9 : Total des autres flux économiques d'actifs et de passifs (nouveau pour 2007) (*Table 9, Total Other Economic Flows in Assets and Liabilities*)
- Annexe 1 : Tableau de consolidation (*Annex 1, Consolidation Table*)
- Annexe 2 : Situation intégrée des flux et encours d'actifs et de passifs (*Annex 2, Integrated Statement of Stocks and Flows in Assets and Liabilities*)

Le *MSFP 2001* recommande de comptabiliser les flux et les encours économiques (dans tous les tableaux du questionnaire du *GFSY*) sur la base des droits constatés. Cependant, il est reconnu que, dans la plupart des pays, il faudra du temps pour produire des données suivant cette méthode. Par conséquent, pour **chaque sous-secteur des administrations publiques, les situations, les tableaux et les annexes du GFSY doivent être remplis conformément aux règles comptables suivant lesquelles les données budgétaires sont actuellement établies et communiquées par le pays**. La méthode comptable employée pour chaque sous-secteur des administrations publiques **doit être indiquée sur la page de couverture des tableaux statistiques**, dans l'espace prévu à cette fin : la lettre «C» indique que les données du sous-secteur sont établies suivant la comptabilité de caisse pure, et la lettre «A» qu'une autre méthode comptable a été employée (y compris la comptabilisation sur la base des droits constatés).

Le tableau ci-dessous résume les informations contenues dans l'**appendice I, où sont décrits les tableaux et les situations respectives. Il indique comment les remplir conformément à la base de comptabilisation des données d'origine** :

	Situation I	Situation II	Tableaux 1 à 9 (tableaux de classification détaillés) et annexe 1 (tableau de consolidation)
Données <u>suivant une autre méthode</u>	Récapitulatif de toutes les transactions présentées suivant	Récapitulatif des flux de trésorerie se rapportant à des	Inscrivez les transactions et les autres flux économiques sur

<p>comptable (y compris comptabilisation sur la base des droits constatés) pour toutes les transactions d'un même sous-secteur et pour tous les sous-secteurs</p>	<p>une autre méthode que la base caisse dans les tableaux de classification détaillés 1 à 3. (Tous les sous-secteurs, les colonnes de consolidation et les opérations consolidées de l'administration centrale et des administrations publiques.)</p>	<p>transactions enregistrées suivant une autre méthode que la base caisse dans les tableaux de classification détaillés 1 à 3 et la Situation I (tous les sous-secteurs, les colonnes de consolidation et les opérations consolidées de l'administration centrale et des administrations publiques)</p>	<p>une autre base que la base caisse aux tableaux 1 à 9. Remplissez les tableaux 4 à 6 et le tableau 9 dans la mesure du possible. Les données établies selon une méthode autre que la base caisse sont inscrites à l'annexe 1; elles correspondent aux données de consolidation des tableaux 1 à 3, et 6 à 8.</p>
<p>Données sur base caisse seulement pour toutes les catégories d'un même secteur et pour tous les sous-secteurs</p>	<p align="center"><i>Sans objet</i></p>	<p>Récapitulatif de tous les flux de trésorerie enregistrés dans les tableaux de classification détaillés 1 à 3.</p>	<p>Inscrivez les transactions sur la base caisse aux tableaux 1 à 3 et 7 et 8. Remplissez le tableau 6 dans la mesure du possible. Ne remplissez pas les tableaux 4, 5 et 9. Les données établies sur la base caisse sont inscrites à l'annexe 1; elles correspondent aux données de consolidation des tableaux 1 à 3, et 6 à 8.</p>
<p>Combinaison de données sur base caisse et selon une autre méthode comptable pour certaines catégories de transactions d'un même sous-secteur et/ou pour certains sous-secteurs</p>	<p>Récapitulatif de toutes les transactions selon le sous-secteur — données présentées suivant diverses méthodes comptables. Les données des colonnes de consolidation et celles des opérations consolidées de l'administration centrale et des administrations publiques sont également récapitulées à la Situation I, car elles ont été établies avec une autre méthode que la base caisse.</p>	<p>Récapitulatif des flux de trésorerie purs (tous les sous-secteurs, les colonnes de consolidation et les opérations consolidées de l'administration centrale et des administrations publiques) se rapportant à des transactions enregistrées dans les tableaux de classification détaillés 1 à 3 et la Situation I. Certaines transactions peuvent être identiques à celles qui figurent dans les tableaux parce qu'elles sont présentées sur base caisse.</p>	<p>Inscrivez les transactions et les autres flux économiques en fonction de la base de comptabilisation des données d'origine aux tableaux 1 à 8. Les tableaux 4 à 6 et le tableau 9 doivent être remplis dans la mesure du possible. Les données sont enregistrées à l'annexe 1 suivant leur base de comptabilisation d'origine; elles correspondent aux données de consolidation des tableaux 1 à 3, et 6 à 8.</p>

D. Fichiers sur CD ROM

Le CD ROM ci-joint renferme les fichiers Excel suivants pour la transmission des données des tableaux statistiques⁶, et des fichiers Word servant à la communication des données du Tableau institutionnel.

⁶ Les pays sont vivement encouragés à utiliser les tableaux statistiques ci-joints, qui reflètent le cadre du *MSFP 2001* et sont pleinement compatibles avec le Système de correspondance intégré (SCI), pour présenter les données. Cependant, si cela s'avère impossible, les données présentées suivant le *MSFP 1986* seront acceptées. Le FMI les convertira à la méthodologie du *MSFP 2001* avant la diffusion. On trouvera les directives en vue de la reclassification selon le *MSFP 2001* des données établies sur la base caisse dans un document intitulé «Classification of GFSM 1986 Data to the GFSM 2001 Framework». Voir : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/comp.htm>.

Tableaux statistiques

Les correspondants de SFP sont invités à utiliser le questionnaire du GSFY pour transmettre les données annuelles. Un jeu de tableaux statistiques vierges a été fourni pour chaque année qui n'est actuellement pas incluse dans la base de données du GFSY. La convention de désignation dans les fichiers Excel est la suivante : xxxGYQ XXXX.xls, où les lettres "xxx" renvoient au code pays attribué par le FMI et XXXX à l'année en quatre chiffres des données inscrites dans le questionnaire. Pour les données annuelles qui n'ont pas été communiquées auparavant, ces fichiers Excel (pays/ code année) incluent plusieurs feuilles de calcul (Situations I et II, tableaux, annexes et vérifications) ainsi que des formules pour faciliter le calcul du total des composantes et agrégés.

Si vous avez déjà communiqué des données pour une année spécifique, les questionnaires ci-joints (pour la dernière année communiquée et l'année qui la précède) peuvent être utilisés pour revoir et communiquer les révisions des anciennes données. Ces fichiers n'incluent pas de formules, mais celles-ci peuvent être ajoutées le cas échéant.

Vous pouvez obtenir des questionnaires supplémentaires vierges sur lesquels figurent les codes des pays et des années en prenant contact avec nous à stagodata@imf.org.

La marche à suivre pour remplir les tableaux statistiques est présentée à l'appendice I. Voici des consignes générales à respecter à cet égard :

- Les données enregistrées dans les tableaux des feuilles de calcul de **chaque fichier Excel** doivent se rapporter à **une seule année**. Du fait que ces fichiers comportent les codes pays/année, il n'est pas possible de copier les fichiers Excel vierges pour communiquer les données d'autres années. Vous pouvez obtenir des questionnaires supplémentaires vierges sur lesquels figurent les codes des pays et des années en prenant contact avec nous à stagodata@imf.org.
- Les données doivent être saisies dans **les mêmes unités, les mêmes monnaies et le même nombre de décimales** que sur les feuilles de calcul. Veuillez nous **informer de toute modification** apportée aux monnaies ou valeurs dans une lettre d'accompagnement.
- Si un **sous-secteur n'existe pas** dans votre pays, laissez les cellules de la colonne correspondante **en blanc**.
- Pour indiquer que les données relatives à une catégorie ou à un sous-secteur existant **ne sont pas disponibles**, inscrivez **quatre points** (...) dans la cellule correspondante.
- Pour signaler que la valeur est nulle (ou a été arrondie à zéro), inscrivez le chiffre 0 dans la cellule correspondante. **Ne laisser aucune cellule en blanc si elle devrait contenir un zéro (0)**.

- Chaque feuille de calcul est **sécurisée** afin que le formatage ne puisse pas être modifié (le cas échéant, vous pouvez inscrire des formules lors de la révision/modification de données préalablement soumises). Veuillez prendre note i) **qu'aucune ligne ou colonne ne peut être ajoutée ou supprimée** et ii) **qu'aucune feuille de calcul ne peut être ajoutée ou supprimée. Veuillez également éviter de changer les noms des feuilles de calcul.**

En plus des principaux tableaux statistiques (Situations I et II, tableaux 1 à 9, et annexes 1 et 2), les fichiers Excel utilisés pour l'établissement des nouvelles données renferment les tableaux suivants :

- **Les instructions** pour l'envoi des données au moyen du **Système de correspondance intégré (SCI)** du FMI, le moyen recommandé pour communiquer les données. ;
- **Une page de couverture** des tableaux statistiques. Sur cette feuille de calcul, il convient de saisir le nom du pays, le code pays du FMI, l'année à laquelle se rapportent les données. Les responsables de l'établissement des données doivent communiquer l'information sur la base d'enregistrement employée pour chaque sous-secteur des administrations publiques. Le statut des données communiquées (définitives, préliminaires ou prévisionnelles) doit aussi être indiqué pour chaque sous-secteur de l'administration publique.
- **Une vérification des données** de chaque sous-secteur («vérifications verticales»), sous chaque Situation et tableau, ou de l'ensemble des sous-secteurs («vérifications horizontales»), à droite de chaque Situation et tableau, en rouge.⁷ Les principales vérifications sont récapitulées (au moyen de liens) dans les deux dernières feuilles de calcul de chaque fichier Excel : l'une d'entre elles fait la récapitulation des vérifications des pays qui ont utilisé une autre méthode comptable que la base caisse, et l'autre, des vérifications pour les pays qui ont opté pour la comptabilité de caisse pure.
- **Les écarts statistiques et ajustements des données.** Ces «lignes d'ajustement» se trouvent sous les Situations I et II, ainsi que sous les tableaux 1 à 3 et 7 et 8. Ils sont imprimés en vert. Toutefois, leur utilisation est généralement fortement déconseillée, car ils compromettent la qualité des données des Situations et des tableaux.⁸

⁷ Une vérification verticale ou horizontale de «#value!» indique qu'au moins une composante de l'agrégat n'est pas disponible. **Il faut toujours déterminer** i) si, effectivement, les composantes ne sont pas disponibles; en pareil cas, il convient de laisser la «#value!» telle quelle; ii) si les composantes ont été omises par accident; en pareil cas, la «#value!» devient nulle (0) une fois le problème corrigé.

⁸ Les responsables de l'établissement des données peuvent utiliser trois lignes d'ajustement selon que de besoin : NLBz dans Situations I, CSDz dans Situations II et 7 (Écarts statistiques : Dépenses totales) dans le tableau 7.

Tableau institutionnel

Le Tableau institutionnel décrit la structure institutionnelle des administrations publiques du pays, et renseigne l'utilisateur sur le champ couvert par les tableaux statistiques et d'autres métadonnées, par exemple la ou les méthodes comptables utilisées et la planification de l'application du *MSFP 2001*. **Pour les pays qui n'ont toujours pas préparé un Tableau institutionnel, nous présentons dans l'appendice II des instructions détaillées sur l'établissement des données.** Pour les Pays qui ont transmis des données pour l'édition 2006 du *GFSY* :

Tableau institutionnel
1. Revoir le Tableau institutionnel et y apporter les modifications nécessaires (voir appendice II pour connaître la marche à suivre). Fournir également l'information qui n'était pas disponible auparavant.
2. Envoyer le Tableau institutionnel avec les tableaux statistiques, que les modifications soient apportées ou non.

E. Modes de transmission des données

Pour communiquer les données destinées à être publiées dans l'édition 2007 du *GFSY*, **les pays sont vivement encouragés** à utiliser le **Système de correspondance intégré (SCI)** pour la transmission des tableaux statistiques et du Tableau institutionnel. Pour être désigné correspondant SCI (pour télécharger et communiquer tous les formulaires de communication pertinents ou poser des questions relatives au SCI) veuillez vous adresser à icsinquiry@imf.org. Des informations sont également disponibles en ligne à <http://www.imf.org/external/np/sta/ics/index.htm>.

Vous pouvez aussi :

- envoyer par courriel (stagodata@imf.org) les fichiers Excel (tableaux statistiques), le fichier Word (Tableau institutionnel) et leur réponse à la liste des questions en suspens incluses dans la documentation relative au questionnaire du *GFSY*, le cas échéant. Si nécessaire, ils peuvent également :
- **envoyer par la poste les disquettes ou les CD ROM** renfermant les fichiers Excel (tableaux statistiques) et le fichier Word (Tableau institutionnel) au Département des statistiques du FMI, Division des finances publiques, 700 19th Street N.W., Washington, D.C., 20431, U.S.A.

Les fichiers électroniques renvoyés au FMI seront passés en revue. Les problèmes décelés, le cas échéant, feront l'objet d'une note de révision et devront être réglés avant la diffusion des données dans l'édition 2007 du *GFSY*. Les correspondants *GFSY* sont fortement encouragés à faire connaître leur adresse électronique lorsqu'ils soumettent leurs données.

F. Date limite pour la transmission

Le correspondant de SFP du pays est invité à mettre à jour l'information présentée dans les tableaux statistiques du questionnaire de l'édition 2007 du *GFSY*, ainsi que dans le Tableau institutionnel, et à **retourner les fichiers électroniques au Département des statistiques du FMI au plus tard le 15 septembre 2007** (le 26 octobre pour les pays membres de l'UE). Si vous ne pouvez pas respecter cette échéance, veuillez en informer le Département des statistiques par courriel (stagodata@imf.org).

G. Soutien

Afin de faciliter la communication des SFP, le Département des statistiques du FMI offre aux statisticiens un soutien par voie électronique. N'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel (stagodata@imf.org) ou par **télécopieur (+1 202 623 6012)** si vous avez besoin d'aide pour remplir les tableaux statistiques ou le Tableau institutionnel.

APPENDICE I

Aperçu des tableaux statistiques et des règles à respecter pour l'inscription des données

Les «tableaux statistiques» du questionnaire du GFSY consistent en deux états (les Situations I et II), neuf tableaux de classification détaillés et deux annexes :⁹

- **Situation I : La Situation des opérations des administrations publiques** (*Statement of Government Operations*) présente les principaux agrégats des tableaux statistiques détaillés et fournit trois mesures récapitulatives des résultats budgétaires : le solde brut de gestion (*Gross operating balance – GOB*), le solde net de gestion (*Net Operating Balance – NOB*) et la capacité/besoin (net) de financement (*Net Lending/Borrowing – NLB*) (voir le *MSFP 2001*, chapitre 4). *La Situation I doit être remplie uniquement à partir des données des sous-secteurs (entre autres les données des colonnes de consolidation et les données sur les opérations consolidées de l'administration centrale et des administrations publiques) établies à l'aide d'une autre méthode que la comptabilité de caisse pure.*
- **Situation II : La Situation des flux de trésorerie** (*Statement of Sources and Uses of Cash*) présente les principaux agrégats, qui peuvent être extraits soit des systèmes de déclaration des opérations de gestion de trésorerie des pays qui établissent des données au moyen d'une méthode autre que la base caisse, soit des tableaux statistiques détaillés des pays qui communiquent des données établies sur la base caisse. Le tableau prévoit quatre mesures sur base caisse des résultats budgétaires : les entrées nettes d'encaisse liées aux activités de gestion (*Net Cash Inflow from Operating Activities – CIO*), l'excédent/déficit (base caisse) (*Cash Surplus/Deficit – CSD*), les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement (*Net Cash Inflow from Financing Activities – NFB*), la variation nette de trésorerie (*Net Change in the Stock of Cash – NCB*) (voir le *MSFP 2001*, chapitre 4). *La Situation II doit être remplie par tous les pays, quelle que soit la méthode comptable qu'ils utilisent, et doit uniquement décrire des flux de trésorerie purs.*
- **Le tableau 1, Recettes** (*Table 1, Revenue*) est une classification détaillée des recettes suivant les définitions présentées au chapitre 5 du *MSFP 2001*. *Le tableau 1 doit être rempli par tous les pays à partir des données de chaque secteur, conformément à la méthode comptable utilisée pour établir ces données.*
- **Le tableau 2, Charges** (*Table 2, Expense*) est une classification économique détaillée des charges suivant les définitions présentées au chapitre 6 du *MSFP 2001*. *Le tableau 2 doit être rempli par tous les pays à partir des données de chaque secteur, conformément à la méthode comptable utilisée pour établir ces données.*

⁹ Le fichier électronique renferme deux autres feuilles de calcul qui récapitulent les principales vérifications des données : une pour les pays dont les données ont été établies au moyen d'une autre méthode comptable que la base caisse, et une pour ceux qui utilisent la base caisse.

- **Le tableau 3, Transactions sur actifs et passifs** (*Table 3, Transactions in Assets and Liabilities*) est une classification détaillée des transactions sur actifs non financiers selon le type d'actif, ainsi que sur actifs et passifs financiers selon le type d'instrument, suivant les définitions présentées aux chapitres 8 et 9 du *MSFP 2001*. *Le tableau 3 doit être rempli par tous les pays à partir des données de chaque secteur, conformément à la méthode comptable utilisée pour établir ces données.*
- **Le tableau 4, Gains et pertes de détention sur actifs et passifs** (*Table 4, Holding Gains and Losses in Assets and Liabilities*) est une classification détaillée des gains et des pertes de détention sur actifs non financiers selon le type d'actif, ainsi que sur actifs et passifs financiers selon le type d'instrument, suivant les définitions présentées au chapitre 10 du *MSFP 2001*. *Le tableau 4 doit être rempli dans la mesure du possible par les pays qui établissent leurs données au moyen d'une méthode autre que la comptabilité de caisse.*¹⁰
- **Le tableau 5, Autres changements de volume d'actifs et de passifs** (*Table 5, Other Changes in the Volume of Assets and Liabilities*) est une classification détaillée des autres variations du volume d'actifs financiers selon le type d'actif, ainsi que du volume d'actifs et de passifs financiers selon le type d'instrument, suivant les définitions présentées au chapitre 10 du *MSFP 2001*. *Le tableau 5 doit être rempli dans la mesure du possible par les pays qui établissent leurs données au moyen d'une autre méthode que la comptabilité de caisse.*¹¹
- **Le tableau 6, Compte de patrimoine** (*Table 6, Balance Sheet*) est une classification détaillée des encours des actifs non financiers selon le type d'actif, ainsi que des actifs et passifs financiers selon le type d'instrument, suivant les définitions présentées au chapitre 7 du *MSFP 2001*. *Le tableau 6 doit être rempli dans la mesure du possible par tous les pays, quelle que soit la méthode comptable qu'ils utilisent.*
- **Le tableau 7, Dépenses des administrations publiques selon la fonction** (*Table 7, Functional Classification of Outlays*) est une classification détaillée des dépenses publiques (les charges plus l'acquisition nette d'actifs non financiers), suivant les définitions présentées dans l'annexe du chapitre 6 du *MSFP 2001*. *Le tableau 7 doit être rempli par tous les pays conformément à la méthode comptable utilisée pour établir les données de chaque secteur.*
- **Le tableau 8, Transactions sur actifs et passifs financiers par secteurs** (*Table 8, Financial Assets and Liabilities by Sector*) est une classification détaillée des **actifs et des passifs financiers** selon le secteur de la contrepartie. *Le tableau 8 doit être rempli par tous les pays à partir des données de chaque secteur, conformément à la méthode comptable utilisée pour établir ces données.*

¹⁰ Il est peu probable qu'un pays dont les données sont exclusivement établies sur la base caisse ait des données significatives sur les gains de détention.

¹¹ Il est peu probable qu'un pays dont les données sont exclusivement établies sur la base caisse ait des données significatives sur les autres changements de volume d'actifs et de passifs.

- **Le tableau 9 : Total des autres flux économiques d'actifs et de passifs** a pour but de faciliter la communication des données pour les pays qui les établissent au moyen d'une méthode autre que la comptabilité de caisse, notamment les pays européens qui ont du mal à enregistrer séparément les gains de détention des autres changements de volume. Le tableau 9 ne doit être rempli que si le pays communique des données détaillées pour les actifs correspondants des tableaux 6 et 3. En outre, les pays doivent fournir une brève explication – dans la section des Pratiques comptables du tableau institutionnel – sur la méthodologie utilisée pour calculer les autres flux économiques.
- **L'annexe 1, Tableau de consolidation** (*Annex 1, Consolidation Table*) vise à assurer la cohérence des données afin de faciliter le processus de consolidation. Par exemple, les montants que l'unité d'administration publique A doit payer (ou a payés) à l'unité d'administration publique B doivent toujours équivaloir aux montants que l'unité d'administration publique B doit recevoir (ou a reçus) de l'unité A. La consolidation est décrite en détails dans le document intitulé «*Consolidation of the General Government Sector*», disponible sur le site Web du *Document d'accompagnement du MSFP 2001* (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/comp.htm>). *L'annexe 1 doit être remplie par tous les pays qui communiquent des données pour plusieurs sous-secteurs des administrations publiques (c'est-à-dire tous les pays qui consolident les SFP), quelle que soit la méthode comptable qu'ils utilisent.*
- **L'annexe 2, Situation intégrée des flux et encours d'actifs et de passifs** (*Annex 2, Integrated Statement of Stocks and Flows in Assets and Liabilities*) fait état, pour les principaux postes du compte de patrimoine, du solde d'ouverture, des transactions, des gains de détention, des autres changements de volume d'actifs et de passifs, ainsi que du solde de clôture. *L'annexe 2 a uniquement une fonction de vérification; il n'est pas nécessaire que le statisticien la remplisse. Elle renvoie à des cellules des tableaux 3 à 6 (exception faite du solde d'ouverture).* Veuillez prendre note que les données et les vérifications de l'annexe 2 seront significatives uniquement si tous les encours et les flux d'un sous-secteur sont disponibles. En général, les pays qui ont opté pour la comptabilité de caisse ne disposent pas de cette information.

En résumé, les situations, les tableaux et les annexes du GFSY doivent être remplis en conformité aux règles comptables suivant lesquelles les données communiquées ont été établies pour chaque sous-secteur ou secteur dans votre pays.

Les principes de base à respecter pour inscrire les données dans les situations, tableaux et annexes statistiques sont résumés ci-dessous :

- Si l'ensemble des données du pays (tous les sous-secteurs des administrations publiques) sont établies selon une méthode **autre que la comptabilité de caisse**, veuillez remplir tous les tableaux de classification détaillés (tableaux 1 à 9) en utilisant les données établies sur autre base que la base caisse. Les tableaux 4 à 6 et le tableau 9 doivent être remplis dans la mesure du possible. **Les agrégats pertinents inscrits dans les tableaux de classification détaillés 1 à 3 doivent être récapitulés à la Situation I.** Dans la mesure du possible, veuillez

également remplir la **Situation II** en y récapitulant les **flux de trésorerie** purs à l'origine des données de la Situation I et des tableaux de classification détaillés. Les pays sont fortement encouragés à remplir l'annexe 1 pour s'assurer que les données de consolidation utilisées à la Situation I et les tableaux de classification détaillés sont cohérents. L'annexe 2, qui est liée aux tableaux de classification détaillés 3 à 6, est remplie à des fins de vérification.¹²

- Si l'ensemble des données du pays (tous les sous-secteurs des administrations publiques) sont **sur la base caisse** seulement, veuillez remplir les tableaux de classification détaillés pour les transactions (tableaux 1 à 3; 7 à 8), et, dans la mesure du possible, le tableau 6 (compte de patrimoine).¹³ **Les agrégats pertinents inscrits dans les tableaux de classification détaillés 1 à 3 doivent être récapitulés à la Situation II. Veuillez ne pas remplir la Situation I si toutes les données sont sur la base caisse seulement.** Les pays sont fortement encouragés à remplir l'annexe 1 pour s'assurer que les données de consolidation utilisées à la Situation II et les tableaux de classification détaillés sont cohérents. L'annexe 2, qui est liée aux tableaux de classification détaillés 3 à 6, est remplie à des fins de vérification.¹⁴
- Si le pays dispose de **données établies en partie sur la base caisse et en partie suivant une autre méthode comptable** (entre catégories d'un même sous-secteur et/ou entre sous-secteurs), veuillez remplir les tableaux de classification détaillés (tableaux 1 à 3; 7 à 8) conformément à la base utilisée pour comptabiliser les données d'origine de la catégorie ou du sous-secteur. Les tableaux 4 à 6 et le tableau 9 doivent être remplis dans la mesure du possible. **Les agrégats pertinents pour les sous-secteurs dont les données sont établies sur une base caisse ou autre que caisse dans les tableaux de classification détaillés 1 à 3, doivent être récapitulés à la Situation I. Tous les flux de trésorerie purs à l'origine des données des tableaux de classification détaillés¹⁵ (et de la Situation I), doivent être récapitulés à la Situation II.** Ici encore, les pays sont fortement encouragés à remplir l'annexe 1 pour s'assurer que les données de consolidation utilisées à la Situation I et les tableaux de classification détaillés sont cohérents. L'annexe 2, qui est liée aux tableaux de classification détaillés 3 à 6, est remplie à des fins de vérification. **Veuillez identifier sur la page de couverture des tableaux statistiques la base de comptabilisation des données de chaque sous-secteur.**

¹² Les soldes d'ouverture de l'annexe 2 doivent être tirés des données de l'année précédente inscrites au tableau 6.

¹³ Il convient à tout le moins de fournir des données sur l'encours de la dette.

¹⁴ Dans les pays qui communiquent des données établies sur la base caisse, les données sur les autres flux économiques (tableaux 4 et 5) ne seront vraisemblablement pas disponibles.

¹⁵ Si les données du sous-secteur ont été établies uniquement suivant la comptabilité de caisse pure, les agrégats de la Situation II et les tableaux de classification détaillés 1 à 3 seront identiques.

Par exemple, si les données des unités budgétaires de l'administration centrale et des administrations locales sont établies sur la base caisse et que les données des autres sous-secteurs des administrations publiques sont fondées sur une autre méthode comptable (par exemple, sur la base des droits constatés), il convient de remplir la Situation I pour *tous les sous-secteurs*. De plus, les données des colonnes de consolidation et celles sur les opérations consolidées de l'administration centrale et des administrations publiques doivent être récapitulées à la Situation I. Il convient d'inscrire à la Situation II les données (établies sur la base caisse) des unités budgétaires de l'administration centrale et des administrations locales, ainsi que tous les *flux de trésorerie purs* à l'origine des données des tableaux de classification détaillés (et de la Situation I).

APPENDICE II

Établissement du Tableau institutionnel

Le **Tableau institutionnel** a pour objet de présenter des informations sur la structure des administrations publiques du pays déclarant, le champ couvert par les données de finances publiques, les pratiques comptables et le stade d'entrée en application du *MSFP 2001*.

Le disque CD ROM ci-joint renferme deux fichiers Word : dans un des fichiers, on trouve un Tableau institutionnel vierge et dans l'autre, le Tableau institutionnel existant de votre pays, qui devrait être actualisé le cas échéant. **Les codes, par exemple «;a» ou «;b» qui apparaissent au début de chaque ligne d'intitulé sont des codes que le FMI emploie pour les besoins de la mise en forme de la publication et ils ne doivent donc pas être effacés.**

Les pays qui communiquent des données à publier dans l'édition 2007 du *GFSY* sont invités à :

- actualiser le tableau institutionnel, le cas échéant, à l'aide du Tableau institutionnel existant (fichier Word); ou
- remplir le tableau institutionnel à l'aide du modèle fourni, si ce tableau n'existe pas à l'heure actuelle.

On trouvera ci-après une description des différentes sections du Tableau institutionnel.

A. Unités des administrations publiques

Cette section décrit la structure institutionnelle des administrations publiques. Chaque unité ou groupe d'unités ou d'organismes figurant dans le Tableau devrait être assorti(e) d'un numéro de référence. Veuillez noter que, dans chaque section, les unités ou organismes figurent en ordre alphabétique.

Le secteur des administrations publiques englobe toutes les unités d'administration publique et les institutions sans but lucratif non marchandes qui sont contrôlées et principalement financées par ces unités. Le système SFP s'articule autour de trois grands sous-secteurs (ou niveaux d'administration) : l'administration centrale (*Central Government*), les administrations d'États fédérés (provinces ou régions) (*State Governments*) et les administrations locales (*Local Governments*). Les trois sous-secteurs sont parfois présents, bien que certains pays aient uniquement une administration centrale, ou une administration centrale et des administrations locales.

Le sous-secteur de l'administration centrale se distingue par sa grande envergure et sa complexité dans la plupart des pays. En général, il est composé d'un noyau de départements ou de ministères. Les entités dont les activités sont intégralement financées par le budget de l'administration centrale sont des «unités budgétaires de l'administration centrale» (*budgetary central government*) dans le *GFSY*. Les autres entités ou unités de l'administration centrale sont

des caisses de sécurité sociale ou des unités ou organismes extrabudgétaires. Elles relèvent de l'administration centrale, mais ne tirent pas (la totalité) de leur financement du budget de l'administration centrale.

Unités de l'administration centrale qui relèvent du budget (sous-secteur 1)

Ce sous-secteur englobe toutes les unités de l'administration centrale qui relèvent de son budget. Les organismes suivants sont des exemples types d'unités budgétaires de l'administration centrale : tribunaux, ministères, départements ministériels, et parlement. Les unités budgétaires de l'administration centrale peuvent aussi inclure certains conseils, commissions ou établissements administratifs. **Veillez indiquer uniquement les principales unités budgétaires de l'administration centrale.**

Unités de l'administration centrale disposant de leur propre budget (sous-secteurs 2 et 3)

Ces sous-secteurs englobent les unités ou organes (**unités ou organes extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale respectivement**) qui fonctionnent sous l'autorité de l'administration centrale mais ne relèvent pas (intégralement) du budget de l'administration centrale (unités budgétaires de l'administration centrale). En principe, ces unités ou organismes disposent de budgets distincts et leurs ressources propres peuvent être complétées par des dons (transferts) en provenance d'unités budgétaires de l'administration centrale ou d'autres sources.

Veillez énumérer chaque fonds ou unité extrabudgétaire et chaque organisme de sécurité sociale, le cas échéant. Si de tels organismes ou unités n'existent pas dans votre pays, veuillez inscrire «Sans objet».

États fédérés (sous-secteur 4)

Sont inclus dans ce sous-secteur tous les États d'une fédération et toutes les administrations régionales ou provinciales d'un pays. **Si ce niveau d'administration n'existe pas dans votre pays, veuillez inscrire «Sans objet». Sinon, veuillez indiquer le nombre d'États (régions ou provinces), par exemple 9 États ou 5 provinces.**

Un État, une province ou une région constitue la zone géographique la plus étendue pouvant constituer une subdivision politique ou administrative d'un pays. L'autorité législative, judiciaire et exécutive de l'administration d'un État fédéré s'étend sur tout le territoire de l'État considéré, lequel comprend en général de nombreuses localités, mais cette autorité exclut le territoire des autres États. Pour être considérée comme faisant partie des administrations publiques, l'unité considérée doit être en mesure de posséder des actifs propres, de se procurer des ressources financières et de contracter des engagements pour son propre compte; elle doit en outre pouvoir engager des dépenses ou affecter, pour les besoins de ses propres politiques, au moins une partie des impôts ou autres recettes qu'elle perçoit. L'unité peut toutefois recevoir de l'administration centrale des transferts affectés à certains objectifs spécifiques. Un État fédéré doit aussi être habilité à nommer ses propres fonctionnaires indépendamment des contrôles administratifs

externes. Si une unité des administrations publiques opérant dans un État fédéré dépend intégralement des ressources de l'administration centrale, et si cette dernière dicte également la manière dont les fonds doivent être dépensés, l'unité doit alors être traitée comme faisant partie de l'administration centrale. (voir *MSFP 2001*, chapitre 2, par. 2.51 à 2.54)

Administrations locales (sous-secteur 5)

Ce sous-secteur recouvre toutes les collectivités locales d'un pays. **Si ce niveau d'administration n'existe pas dans votre pays, veuillez inscrire «Sans objet». Sinon, veuillez énumérer le nombre de chaque type d'administration locale, par exemple 10 municipalités, 4 grands conseils municipaux et 5 conseils communaux ou de village.**

Les administrations locales exercent leur pouvoir législatif, judiciaire et exécutif sur les plus petits des territoires géographiques pouvant exister d'un point de vue administratif et politique. Leurs pouvoirs sont généralement beaucoup plus limités que ceux de l'administration centrale ou des administrations d'États fédérés (elles peuvent parfois être habilitées à prélever des impôts sur des unités institutionnelles résidant sur leur territoire ou sur des activités économiques). Elles dépendent très souvent de transferts provenant de niveaux supérieurs d'administration publique et il leur arrive d'agir dans une certaine mesure pour le compte de l'administration centrale ou d'administrations d'États fédérés. Toutefois, pour être traitées comme des unités institutionnelles, elles doivent être habilités à posséder des actifs, à se procurer des ressources financières et à contracter des engagements en empruntant en leur nom propre. Elles doivent aussi disposer d'une certaine latitude dans l'emploi de ces fonds et avoir la capacité de nommer leurs propres fonctionnaires indépendamment des contrôles administratifs externes. (voir *MSFP 2001*, chapitre 2, par. 2.51 à 2.54.)

B. Champ couvert par les données

La présente section du Tableau institutionnel énumère, sur la base de la structure institutionnelle décrite plus haut, les unités des administrations publiques entrant dans le champ des données de SFP communiquées dans les Tableaux statistiques. On se sert pour ce faire des numéros de référence attribués à chaque unité ou groupe d'unité ou d'organismes figurant dans le Tableau. Supposons par exemple que les unités ci-après constituent les seules subdivisions de l'administration centrale d'un pays :

Sous-secteur 1 : Unités budgétaires de l'administration centrale

1.1 Ministères, parlement, présidence.

Sous-secteur 2 : Unités/organismes extrabudgétaires :

2.1 Organismes publics autonomes (7)

2.2 Fonds pour l'éducation

2.3 Fonds pour la protection de l'environnement

2.4 Fonds routier

2.5 Universités (10)

Supposons ensuite que les données des Tableaux statistiques ne recouvrent pas les opérations des unités recensées aux catégories 2.1, 2.3 et 2.5. En pareil cas, la **couverture des données de l'administration centrale** sera décrite comme suit : «Les données de l'administration centrale recouvrent les opérations des unités 1.1, 2.2 et 2.4». **La même méthode vaut pour les données des États fédérés et des administrations locales, le cas échéant.**

Outre les notes explicatives sur la couverture des données, cette section du Tableau institutionnel explique aussi les raisons de toutes les ruptures éventuelles de séries chronologiques (les ruptures de séries sont signalées par le symbole † dans la version imprimée du *GFSY*). Par exemple

«† À compter de 2003, toutes les données concernant les administrations publiques sont établies sur la base des droits constatés. Les données des années antérieures à 2003 sont établies sur la base caisse.»

C. Pratiques comptables

On trouve dans cette section quatre types de renseignements sur les pratiques comptables qui sont à la base du système de SFP :

- **La période de liquidation ou période complémentaire** se réfère à une période qui permet, après la fin d'un exercice, d'enregistrer dans les comptes dudit exercice des transactions qui ont eu lieu après la date de clôture. Cette période est en principe de deux ou trois mois. **Veillez indiquer s'il existe une période de liquidation ou une période complémentaire, sa durée et à quel(s) niveau(x) d'administration elle s'applique. Sinon, veuillez ajouter la mention «Sans objet».**
- La sous-section consacrée à la **valorisation des actifs et des passifs** décrit la ou les méthodes employées pour valoriser les encours d'actifs et de passifs dans le compte de patrimoine. Le *MSFP 2001* recommande en principe d'évaluer tous les actifs et passifs aux prix du marché. Il est donc nécessaire de fournir des explications sur toute méthode s'écartant du principe de valorisation aux prix du marché. **Veillez indiquer, le cas échéant, les cas où la méthode de valorisation des actifs et des passifs du compte de patrimoine ne suit pas la méthodologie recommandée dans le MSFP 2001.** Par exemple, les passifs sont évalués à la valeur faciale. **Si aucune donnée de patrimoine n'est communiquée, veuillez ajouter la mention «Sans objet».**
- Une brève description des méthodes de calcul utilisées pour calculer le Total des autres flux économiques d'actifs et de passifs—à savoir les flux autres que les transactions qui modifient la valeur des actifs, des passifs et du patrimoine—inclus dans les tableaux 4 et 5 (ou le tableau 9) respectivement. Un tableau séparé de la situation doit être établi pour le calcul des gains et des pertes de détention et pour les autres changements intervenus dans le volume des actifs, le cas échéant.
- Veuillez en outre indiquer la base d'établissement des données pour chaque sous-secteur.

D. Entrée en application du *MSFP 2001*

Cette section devrait faire brièvement le point (autour de 160 mots maximum) sur l'entrée en application du *MSFP 2001* dans le pays ou sur les projets adoptés pour ce faire. Si votre pays compte appliquer le *MSFP 2001* (ou est déjà en voie de le faire), veuillez indiquer quelles sont les principales étapes du projet et les dates retenues. Si le pays n'a pas encore adopté de plan de mise en œuvre du *MSFP 2001*, **veuillez ajouter la mention «Pas de projet d'application du Manuel 2001».**

La mise en œuvre du *MSFP 2001* peut revêtir de nombreux aspects et dépend de la situation spécifique de chaque pays. Pour les pays qui disposent de données uniquement sur base caisse, dans un premier temps, ces données pourraient être reclassées conformément à la méthodologie du *MSFP 2001*. La communication de données sur la base des droits constatés pourrait commencer soit i) par l'application d'ajustements ponctuels aux données établies sur base caisse (par exemple, reconnaissance des transactions en nature et de l'accumulation d'intérêts), soit ii) par la mise en place d'une comptabilité sur la base des droits constatés pour les données de base.